



Ouvrir l'œil au moment d'acheter des animaux

Acheter des animaux n'a rien de sorcier: ouvrir le journal à la page des petites annonces, appeler, négocier, aller charger les animaux et les intégrer dans le troupeau. Une affaire pour ainsi dire quotidienne, en particulier lorsque la saison de lutte approche, qu'on se trouve en présence d'une perte inattendue ou que l'on souhaite agrandir le cheptel. Lors du contact avec le vendeur, on va peut-être brièvement s'enquérir de l'état de santé des animaux, de l'absence de symptômes cliniques de pseudotuberculose ou de piétin ou s'ils ont été vermifugés récemment. Mais quelle valeur peut-on véritablement accorder à ces informations? Si une chèvre boite après quelques semaines, que son pelage est hirsute ou qu'un abcès apparaît au niveau de la tête ou de l'épaule, on s'inquiète soudainement de la véracité des faits énoncés par le vendeur au téléphone. Mais lui ai-je posé les bonnes questions? Avec les

moutons, on a tôt fait «d'acheter» du piétin en supplément: même si aucun animal ne boite à l'achat, quelques jours plus tard, tant les animaux achetés que ceux du propre troupeau peuvent commencer à piétiner. Une affection dont l'élimination est coûteuse et laborieuse.

Clarifications avant l'achat

Pour éviter que de telles situations n'apparaissent, il importe de clarifier un certain nombre de questions en amont. Quel est le statut sanitaire de mon propre troupeau? Quelles exigences les animaux nouvellement achetés doivent-ils satisfaire? Il vaut la peine de jeter un coup d'œil sur place et de vérifier ou de s'enquérir des points ci-après. Appréciation de l'état général de tous les animaux, en particulier celui de l'animal négocié:

- état d'embonpoint, propreté, ectoparasites, boiteries, maladies extérieurement visibles comme l'ecthyma contagieux;
- des abcès sont-ils visibles dans le troupeau, indiquant la présence éventuelle de pseudotuberculose?
- contrôle des onglons: les onglons sont-ils entretenus et parés correctement? Observe-t-on des symptômes de piétin?
- l'éleveur présente-t-il les résultats des échantillons coproscopiques existants? Avec quels vermifuges les animaux ont-ils été traités? Le cheptel est-il sujet à un problème de résistance aux vermifuges?

Quarantaine

Les animaux achetés devraient être placés en quarantaine, même s'il n'existe pas de risque apparent après avoir réalisé ces clarifications. Cette garde séparée durant quatre semaines en étable permet de faire examiner des échantillons de fèces et, le cas échéant, de traiter les animaux. Lorsque l'on vermifuge, il faut absolument vérifier le succès du traitement, afin d'éviter de propager, sur ses propres pâturages, les œufs de vers résistants «achetés». En outre, la quarantaine peut servir à évidence d'éventuelles parasitoses externes comme des poux ou des mallophages, mais aussi de la gale ou encore de l'ecthyma contagieux. Enfin, cela autorise de reconnaître et de soigner à temps d'éventuelles boiteries. Sur ce, nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos achats d'animaux!

SSPR



Nicht bei allen Neuzukäufen sind Erkrankungen so leicht erkennbar wie der Räudebefall bei diesem Schaf. Lors de l'achat d'un nouvel animal, les maladies ne sont pas toujours aussi facilement reconnaissables que la gale chez ce mouton. **All'acquisto di un nuovo animale, non è sempre così facile riconoscere le malattie come nel caso di infestazione da rogna in questa pecora.** (Photo: BGK/SSPR)

Adresse

Beratungs- und Gesundheitsdienst
für Kleinwiederkäuer BGK
Service consultatif et Sanitaire
pour Petits Ruminants SSPR
Postfach / Case postale
3360 Herzogenbuchsee

Tel: 062 956 68 58, Fax: 062 956 68 79
E-Mail: bgk.sspr@caprovis.ch



Werden Tiere an einer Ausstellung gekauft, fehlt der Blick in den Stall des Herkunftsbetriebes. Hier ist es umso wichtiger, sich beim Tierbesitzer nach dem Gesundheitsstatus des Bestandes zu erkundigen.

En achetant des bêtes lors d'une exposition, on ne peut se faire une idée de l'étable dans l'exploitation d'origine. Il est donc d'autant plus important de s'enquérir auprès de l'éleveur de l'état de santé général du troupeau. Qualora un animale fosse acquistato durante un'esposizione, verrebbe a mancare la possibilità di visionare l'azienda di provenienza. In tal caso è ancora più importante informarsi presso il venditore e chiedere spiegazioni più dettagliate sulla situazione sanitaria del suo effettivo. (Photo: BGK/SSPR)